



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

243^e séanceLundi 9 avril 2001, à 15 heures
New York

Présidente : Mme Quarless (Jamaïque)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Échange de vues général (suite)

M. Widodo (Indonésie) (*parle en anglais*) :
Madame la Présidente, tout d'abord, permettez-moi de dire combien ma délégation est heureuse de vous voir présider nos délibérations. Nous sommes heureux que cette année la Commission du désarmement est présidée par vous, une représentante éminente de la Jamaïque, pays avec lequel l'Indonésie entretient des relations cordiales et amicales. Conscients de votre attachement à la question du désarmement, nous sommes persuadés que nous allons accomplir des progrès substantiels dans le cadre des efforts que nous allons déployer sous votre direction. Nous félicitons également les autres membres du Bureau pour leur élection respective. Nous sommes reconnaissants à M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint, qui était parmi nous ce matin, pour sa déclaration exhaustive, qui devrait nous guider dans nos délibérations.

Lorsque la Commission du désarmement s'est réunie l'an dernier, ma délégation a eu l'occasion de présenter son point de vue sur les deux questions de fond de l'ordre du jour dont nous sommes saisis. Puisque nous sommes dans la deuxième année de débat général sur ces questions, je me contenterai de souligner certains aspects importants en réservant mes commentaires plus détaillés sur des points spécifiques pour nos délibérations au sein des groupes de travail.

L'historique Sommet du Millénaire, qui s'est tenu en septembre dernier, a représenté une occasion sans précédent de réfléchir et de réévaluer nos objectifs et nos priorités en matière de désarmement. En abordant de front certaines sombres réalités, la Déclaration adoptée par nos chefs d'État et de gouvernement a exhorté la communauté internationale à

« travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et [à] n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif ». (*Résolution 55/2 de l'Assemblée générale, par. 9*)

À n'en pas douter, la question la plus importante à laquelle le monde doit faire face en matière de désarmement est l'abolition des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. Après le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, des progrès réguliers ont été enregistrés aux niveaux unilatéral et bilatéral dans l'élimination des arsenaux nucléaires, qui ont été réduits de deux tiers environ dans le cadre du processus de réduction des armes stratégiques. Renforcé par les déclarations d'intention autour de pourparlers sur START III, celui-ci se traduira à terme par une réduction notable des arsenaux des deux principales puissances militaires. Ces efforts ont été grandement facilités par une réduction notable des stocks d'armes nucléaires après la guerre froide, par la proposition de certains États dotés de l'arme nucléaire de cesser la production des matières fissiles à des fins militaires et de les soumettre aux garanties de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'Agence internationale de l'énergie atomique, et par la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La nécessité de progresser davantage au niveau mondial en matière de désarmement nucléaire a également été au coeur des discussions de la Conférence d'examen de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme de celle de 2000. L'obligation contenue dans l'article VI de ce Traité a été confirmée par la décision de 1995 sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, et par l'engagement sans équivoque et les mesures concrètes et systématiques qu'ont accepté de prendre les États, lors de l'examen de 2000, en faveur du désarmement nucléaire et de l'élimination progressive des armements nucléaires. Ces décisions réaffirment le caractère prioritaire, dans l'ordre du jour international, de l'obligation fondamentale qui consiste à débarrasser le monde du danger des armes nucléaires.

Des progrès ont également été enregistrés sur certaines questions en marge de l'ordre du jour nucléaire, comme l'irréversibilité des mesures de désarmement nucléaire et la transparence en ce qui concerne les capacités militaires. L'Indonésie se félicite de ce que le document final ait reconnu la nécessité de réduire le rôle des armes nucléaires dans les stratégies en matière de sécurité, afin de limiter au minimum le risque d'utilisation de ces armes et qu'il ait vu dans l'élimination totale des armes nucléaires la seule garantie absolue contre leur utilisation. C'est également la première fois que la question des armes nucléaires tactiques était abordée lors d'une conférence d'examen; elle ne constitue plus, désormais, un obstacle aux futures délibérations. Tout cela a représenté une évolution notable de la conception du désarmement nucléaire et fourni une orientation pour le programme futur en matière de non-prolifération et les mesures à prendre en matière de désarmement nucléaire.

Nonobstant cette évolution positive, nous ne pouvons que suivre avec inquiétude l'absence de réductions notables des arsenaux nucléaires. Dans une démarche rappelant ce qui se passait au plus fort de la guerre froide, certains États dotés de l'arme nucléaire renforcent actuellement leurs stocks et consolident leurs infrastructures militaires. Non seulement on poursuit la conception d'armes modernes, mais on continue à les améliorer et à les perfectionner sans

cesse. Les véritables efforts se portent sur une tentative de rationalisation du maintien des armes nucléaires.

Le monde est donc menacé par une escalade apparemment irréversible, due à l'utilisation naissante des technologies spatiales à des fins militaires, par la perspective alarmante d'un recul par rapport aux progrès accomplis jusqu'à présent, en raison de l'application sélective des traités de limitation des armements et par une reprise de la course aux armements. Sur le plan nucléaire, la situation s'est même dégradée puisque les négociations sont soit dans l'impasse soit complètement absentes sur certaines questions cruciales, ce qui laisse présager une éventuelle reprise de la course aux armements nucléaires et, par là, une nouvelle période d'incertitude sur le plan stratégique. Une occasion était née pendant la guerre froide de réduire les stocks d'armes nucléaires et d'aller de l'avant au lieu de poursuivre des conceptions désuètes. Mais une nouvelle période de tensions mondiales pourrait bien provoquer une nouvelle course aux armements, aggravée par les nouveaux progrès technologiques.

À cet égard, les nombreuses propositions dont nous sommes saisis par des États ou groupes d'États attestent d'un consensus international en faveur de l'abolition totale des arsenaux nucléaires. Elles se caractérisent par l'adoption de conceptions communes et l'identification de mesures concrètes et réalistes à cette fin faisant intervenir tous les États Membres. Leur application dans un délai donné aboutirait inéluctablement, à terme, à l'élimination totale de ces armes. Ces propositions comprennent notamment l'élimination des armes nucléaires tactiques, déstabilisatrices de par leur potentiel d'utilisation accidentelle ou non autorisée; des réductions unilatérales suivant le principe de la réciprocité, qui permettraient de fixer de nouveaux critères de limitation des armes et d'aboutir à des réductions massives des armes stratégiques; un traité interdisant la production de matières fissiles, mettant l'accent également sur la non-prolifération et sur le désarmement nucléaire; l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; et la ratification des protocoles portant création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde, assortie de modalités les adaptant aux préoccupations de chaque région en matière de sécurité. L'Indonésie et les autres pays non alignés sont

fermement attachés au désarmement nucléaire. La position de principe du Mouvement des pays non alignés a d'ailleurs été réitérée lors de la réunion ministérielle tenue en avril dernier à Cartagena, en Colombie.

Ma délégation partage la préoccupation croissante à l'égard de la mise au point, de la prolifération et du déploiement de missiles balistiques capables de transporter des armes de destruction massive. Notre préoccupation est motivée par la crainte d'un déplacement de la course aux armements de l'Europe vers l'Asie. D'où la nécessité d'un accord global, non discriminatoire, négocié multilatéralement, pour réduire et éliminer les missiles balistiques déstabilisateurs sans entraver en rien l'utilisation de ces technologies à des fins pacifiques.

Tout aussi préoccupants sont les projets de défense antimissile, qui ne manqueraient pas d'être lourds de conséquences sur les traités existants de maîtrise des armements et sur les perspectives d'accords futurs. Ils seraient incompatibles avec les dispositions contraignantes du Traité concernant la limitation des systèmes antimissile balistiques, qui a été généralement reconnu comme un élément clef de stabilité stratégique et comme une condition indispensable de nouvelles réductions des armements stratégiques. La nécessité d'adopter une politique globale pour le règlement de cette question afin de créer un climat international propice à la promotion du désarmement et de la sécurité internationale n'est pas à démontrer.

En ce qui concerne la seconde question de fond de l'ordre du jour, nous bénéficions grandement des efforts déployés dans le passé par la Commission du désarmement en matière de formulation de principes directeurs et de recommandations, notamment sur la maîtrise des armes classiques, un accent spécial étant mis sur la consolidation de la paix, sur les transferts d'armes internationaux, sur les politiques régionales en matière de désarmement dans le cadre de la sécurité mondiale, et sur les mesures de confiance.

Dans la déclaration qu'elle a faite l'an dernier, ma délégation a examiné en détail et développé certaines de ces mesures. Nous appuierons les efforts faits par la Commission pour formuler des principes directeurs sur les mesures de confiance à prendre dans le cadre des armes classiques. Nous estimons qu'elles peuvent contribuer notablement à accroître la

transparence, à clarifier les intentions de chacun et surtout à faire face au dilemme de la sécurité. Plutôt que d'extrapoler sur des questions sans intérêt pour le désarmement, nous devrions nous efforcer d'opérer avec réalisme et pragmatisme.

L'Indonésie est coauteur de résolutions de l'Assemblée générale portant sur l'information objective sur les questions militaires. Le manque d'informations suffisantes sur la puissance militaire des États s'est souvent avérée une cause importante de suspicion et un facteur primordial de la poursuite de la course aux armements et de la lenteur des progrès en matière de désarmement. Donc, le partage des données pourrait beaucoup contribuer à dissiper la suspicion et le secret.

Pour ces raisons, les efforts pour améliorer la circulation des informations sur les questions militaires sont indispensables pour instaurer la confiance et surmonter la méfiance et faciliter ainsi le processus de désarmement. Dans ce contexte, le grand potentiel offert par la technologie moderne, y compris les technologies et les techniques de l'information, peut être utilisé pour prévenir les crises, réduire les risques et assurer le respect des accords sur le contrôle des armes, et partant, contribuer à la création d'un climat de confiance entre les nations.

Ma délégation a également participé au système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires organisé sous les auspices de l'ONU, qui constitue une autre approche importante vis-à-vis de l'information objective et fiable sur les questions militaires. S'il y avait une participation plus étendue à ce système et s'il était développé davantage par une série de mesures, il pourrait mener non seulement à une augmentation considérable des données disponibles sur les ressources consacrées à des fins militaires mais aussi à la création d'un meilleur climat de sécurité et de confiance dans différentes parties du monde.

Dans le contexte d'une augmentation du nombre de conflits internes, un fait nouveau dont nous félicitons a été la prise de conscience croissante, ces dernières années, des conséquences tragiques du commerce illicite d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Des propositions précises et réalistes pour traiter de ce problème ont déjà été avancées en tant que partie d'une approche plus multiforme. Comme cela a été le cas avec les mines terrestres, les progrès dépendront de la coopération

entre les États Membres, basée sur un sens d'humanité et d'objectif commun. En fin de compte, la crédibilité de nos efforts pour traiter de cette question sera mesurée en termes humains. Elle reposera sur le fait de savoir si oui ou non nos efforts aident les gens et les communautés à vivre dans une plus grande sécurité. Je suis persuadé que la prochaine conférence internationale adoptera un ordre du jour tourné vers l'avenir et un programme d'action qui mettra en place des normes mondiales que tous les États Membres devront appliquer.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'attire l'attention des représentants sur le Document de travail I, qui a été récemment distribué dans la salle. Il représente une version révisée du document du Président, préparé par M. Osei, du Ghana, du Groupe de travail I. J'invite les délégations à examiner très attentivement ce document pour préparer les travaux du Groupe de travail I.

M. Enkhsaikhan (Mongolie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, tout d'abord, j'aimerais vous adresser les plus chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection à l'unanimité et vous assurer de notre plein appui et de notre entière coopération. Nous félicitons également les autres membres du Bureau de leur élection. Je me joins également aux orateurs précédents pour exprimer la gratitude de ma délégation au Secrétaire général adjoint Dhanapala pour son importante déclaration, dans laquelle il a abordé les questions urgentes du désarmement à l'aube de ce siècle.

Madame la Présidente, la Mongolie partage entièrement votre opinion, selon laquelle la Commission du désarmement, qui est un important organe international délibérant, a un rôle croissant pour promouvoir les objectifs du contrôle des armes et du désarmement tant aux niveaux régional que mondial. La communauté internationale est bien consciente du stockage excessif des armes, quelque 30 000 ogives nucléaires et 500 millions d'armes légères dans différents pays et plusieurs régions du monde.

L'année 2001 est la deuxième année où la Commission du désarmement cherche à parvenir à des accords sur deux sujets importants : les voies et moyens de réaliser le désarmement nucléaire, et des mesures de confiance pratiques dans le domaine des armements classiques. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa gratitude et sa

reconnaissance aux présidents des deux groupes de travail, à savoir M. Osei, du Ghana, et Mme Martinic, de l'Argentine, pour les efforts qu'ils déploient depuis la session de l'an dernier pour promouvoir les négociations sur les deux questions importantes susmentionnées.

Saisissant cette occasion, ma délégation voudrait brièvement aborder certaines questions qui, à son avis, requièrent une attention prioritaire.

Le désarmement nucléaire, tâche la plus cruciale de tout l'éventail des questions du désarmement et de la non-prolifération, est un préalable au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. En adoptant la Déclaration du Millénaire l'an dernier, les chefs d'État et de gouvernement des États Membres de l'ONU ont souligné leur détermination en ce qui concerne l'élimination de toutes les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Cet engagement devrait être énergiquement poursuivi. Compte tenu de cela, la Mongolie salue et appuie la proposition faite par le Secrétaire général de convoquer une grande conférence internationale visant à identifier les moyens d'éliminer les dangers nucléaires.

En outre, nous avons entendu une déclaration très importante des États dotés d'armes nucléaires qui « se sont engagés sans équivoque à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires en vue du désarmement nucléaire », faite lors de la Conférence d'examen 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cette déclaration implique de prendre des mesures pratiques concrètes pour réduire les arsenaux et pour se lancer dans un processus qui mènerait à une réduction importante et enfin de compte à l'élimination totale des armes nucléaires, comme on le retrouve dans le Document final de la Conférence.

Toujours sur le désarmement nucléaire, ma délégation estime que les États Membres et les Parties concernées devraient faire le maximum pour atteindre, sans retard, les objectifs suivants : mettre en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dès que possible et assurer le respect de ses dispositions, renforcer le régime de non-prolifération et mettre en oeuvre pleinement le TNP, maintenir l'esprit du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques et conclure aussi rapidement que possible un traité universel et vérifiable sur l'arrêt des transferts de matières fissiles. Ma délégation attache

également une grande importance à la mise en oeuvre du traité START II et à la conclusion de START III.

La Mongolie croit que les principes et les lignes directrices sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires adoptés il y a deux ans par la Commission du désarmement consolideraient davantage les zones existantes et faciliteraient l'établissement de nouvelles zones, ce qui est une partie importante et précieuse de la non-prolifération nucléaire et un facteur positif de stabilité et de sécurité régionales.

Le statut de la Mongolie en tant que pays exempt d'armes nucléaires est largement soutenu par la communauté internationale. L'Assemblée générale a adopté deux résolutions pour appuyer le renforcement du statut de la Mongolie en tant que pays exempt d'armes nucléaires, et les cinq États dotés d'armes nucléaires ont fourni à la Mongolie, l'automne dernier, des assurances de sécurité à la fois négatives et positives en rapport avec ce statut. Nous pensons qu'un statut clairement défini et reconnu internationalement constituerait la contribution pratique de la Mongolie à la promotion de l'objectif de renforcement du régime de non-prolifération.

L'autre tâche importante de la Commission du désarmement est de discuter des mesures de confiance pratiques dans le domaine des armements classiques et de les identifier. La Mongolie accorde une grande importance à la réduction et même à l'élimination de certaines catégories et de certains types d'armements classiques. Toutefois, elle estime que lorsque l'on procède à une réduction des armes classiques, il faut tenir compte des besoins des États en matière de défense et de sécurité. Ma délégation partage les préoccupations légitimes de la communauté internationale concernant la menace croissante que représentent la prolifération d'armes légères et de petit calibre et leur commerce illicite. Il ne serait pas exagéré de dire qu'aujourd'hui chacun d'entre nous connaît par coeur les statistiques alarmantes concernant les effets que ces types d'armes ont eus sur la vie humaine au cours de la dernière décennie : 5 millions de personnes ont perdu la vie.

Dans ce contexte, ma délégation se félicite des préparatifs en cours, sous la présidence de l'Ambassadeur Carlos dos Santos, du Mozambique, de

la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui aura lieu en juillet 2001. Cette Conférence devrait adopter un programme d'action global contenant toutes les mesures nécessaires pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite de ce type d'armes aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que des moyens concrets de coopération, d'assistance et de suivi à l'échelle internationale.

La Mongolie se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention sur les mines antipersonnel, qu'elle considère comme une étape importante vers le désarmement en ce qui concerne les armes classiques. La mise en oeuvre stricte de la Convention réduirait de façon importante la souffrance humaine dans de nombreuses régions du monde. Même si les conditions particulières dans les lesquelles se trouve mon pays ne lui permettent pas de signer la Convention pour le moment, nous souscrivons à son objectif de base qui consiste à éliminer les mines antipersonnel et nous chercherons des moyens d'adhérer à la Convention dès que possible.

Ma délégation estime également qu'une réduction plus importante des armes classiques et un accroissement de la transparence des budgets militaires et du commerce des armes auquel se livrent les États permettraient de créer un climat de confiance. Ma délégation prône donc le renforcement du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer, Madame la Présidente, de la coopération totale de ma délégation dans le cadre de vos efforts visant à mener à bien les travaux de la session.

La Présidente (parle en anglais) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Si aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole à ce moment-ci, je propose de lever la séance.

Nous aurons une journée fort chargée demain. Il y a déjà 22 orateurs sur notre liste, soit 10 pour la matinée et 12 pour l'après-midi, et d'autres continuent de s'inscrire. Je propose donc que nous commençons à 10 heures précises demain, afin de pouvoir achever notre débat général vers la fin de la journée.

La séance est levée à 15 h 45.